

Avis du Comité économique et social européen sur «Enseigner l'Europe — Développer une boîte à outils pour les écoles»

(avis d'initiative)

(2019/C 353/09)

Rapporteur: **Gerhard RIEMER**

Décision de l'assemblée plénière	20.2.2019
Base juridique	Article 32, paragraphe 2, du règlement intérieur Avis d'initiative
Compétence	Section «Emploi, affaires sociales et citoyenneté»(SOC)
Adoption en section	8.7.2019
Adoption en session plénière	17.7.2019
Session plénière no	545
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	191/4/6

1. Conclusions et recommandations

1.1. Le Comité économique et social européen (CESE) estime que la **déclaration de Paris** de 2015 ⁽¹⁾ et la **recommandation du Conseil** de 2018 ⁽²⁾ ont la valeur d'un **mandat clair des États membres, soutenu par le Parlement européen au moyen de sa résolution de 2016** ⁽³⁾, pour inscrire résolument l'enseignement et l'apprentissage de «l'Union européenne» parmi les priorités de l'action publique. Il s'agit d'un nouveau point de départ pour promouvoir une dimension européenne de l'enseignement et soutenir comme il se doit les acteurs de l'éducation.

1.2. Le CESE estime qu'il existe dans une certaine mesure **un déficit d'information au sein du secteur éducatif** autour de la vision globale qu'ont les apprenants du **rôle de l'Union européenne** et de son influence sur la vie quotidienne des citoyens européens. En dépit d'une participation plus importante en 2019 (50,95 %) qu'en 2014 (42,61 %), les résultats des récentes élections du Parlement européen montrent qu'il demeure fortement nécessaire d'informer les citoyens sur l'Union européenne et de leur enseigner celle-ci dès le plus jeune âge.

1.3. Le CESE demande d'imprimer une **nouvelle dynamique aux activités en matière d'éducation à l'Union européenne**. Il veut saisir l'occasion qui s'offre en raison du renouvellement du Parlement européen, de la Commission et notamment de l'arrivée du nouveau commissaire chargé de la culture, de l'éducation, de la jeunesse et des sports. Le CESE est convaincu qu'il faut tenir pour indispensable d'accorder une attention toute particulière à l'enseignement de l'Union européenne destiné aux jeunes afin de développer progressivement une véritable citoyenneté européenne, qui est nécessaire à la construction d'une Union européenne solide.

1.4. **En élaborant deux nouveaux avis**, le CESE s'efforce de **centrer le débat autant que possible sur «l'éducation à l'Union européenne»(dossier SOC/612) ⁽⁴⁾ et sur «l'enseignement de l'Europe à l'école»**. Il importe de mener une nouvelle réflexion sur les moyens de promouvoir un resserrement des liens entre les citoyens et l'Union ainsi qu'une meilleure connaissance de celle-ci, de ses actions, de ses objectifs et de ses valeurs. Pour y parvenir, des efforts supplémentaires doivent être consentis pour mieux informer les citoyens au sujet de l'Union européenne, en particulier durant leur scolarisation initiale mais aussi dans le cadre de l'éducation et la formation professionnelles, de l'enseignement supérieur et de l'apprentissage tout au long de la vie.

⁽¹⁾ Déclaration de Paris, 17 mars 2015.

⁽²⁾ Recommandation du Conseil (2018), ST/9010/2018/INIT.

⁽³⁾ Résolution du Parlement européen du 3 juillet 2016 [2015/2138 (INI)].

⁽⁴⁾ JO C 228 du 5.7.2019, p. 68.

1.5. **De nombreuses mesures ont été prises au niveau de l'Union et dans les États membres** pour améliorer la situation et une vaste gamme de supports et d'outils d'excellente qualité sont disponibles au niveau national et européen, qui pourraient servir de source d'inspiration pour orienter de nouvelles initiatives. Il faut toutefois en améliorer la visibilité et l'accessibilité, ainsi que, de manière générale, l'information dispensée à leur sujet. Les résultats de l'étude menée par la Commission en 2013 ⁽⁵⁾ prouvent qu'il existe au sein des États membres une volonté politique manifeste d'améliorer la qualité de cette information, mais qu'il reste encore à cet égard un long chemin à parcourir.

1.6. Le CESE tient pour nécessaire d'**entreprendre une nouvelle étude, qui constitue une urgence en matière de recherche**, sur la situation réelle dans les États membres en matière d'enseignement de l'Union dans les écoles et de formation et de développement professionnel continu des enseignants. Il serait utile d'analyser les initiatives et les programmes scolaires actuels, en particulier dans l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que les efforts déployés par les organisations de la société civile et les partenaires sociaux. Cette étude pourrait se fonder sur celle menée en 2013 sur le thème «Apprendre l'Europe à l'école».

1.7. En outre, il serait utile et nécessaire au plus haut point de dresser **un inventaire des supports et des ressources d'enseignement et d'apprentissage** produits dans le cadre de projets menés dans ce domaine et financés par l'Union. Aux fins de l'enseignement et de l'apprentissage dans les écoles, l'on pourrait recourir à une plate-forme qui rassemble tous ces différents outils classés par langue, par classe d'âge et par thème, éventuellement à l'image du site internet «Ce que l'Europe fait pour moi».

1.8. Le CESE estime qu'il **convient d'envisager plus largement la notion de programme scolaire** pour y intégrer les programmes périscolaires, reconnaissant ainsi les précieuses activités éducatives qui favorisent l'apprentissage en dehors des classes et des disciplines afin de présenter aux jeunes et aux citoyens l'Union européenne sous le bon angle.

1.9. Le CESE considère qu'**une petite boîte à outils, sous la forme d'une «panoplie de base», devrait être élaborée** à l'intention des toutes les écoles, tant pour les enseignants que pour les apprenants, ce qui aiderait à mieux instruire tous les citoyens au sujet de l'Union. Le contenu de cette boîte à outils pourrait prendre différentes formes et il conviendra de l'adapter au contexte national et régional, ainsi qu'aux personnes ayant des besoins spécifiques.

1.10. Pour susciter un plus large soutien politique en faveur d'un renforcement de l'enseignement consacré à l'Union européenne, un **groupe d'experts à haut niveau sur le thème «Enseigner l'Europe»** devrait être établi au niveau européen, composé de représentants des États membres et d'experts renommés. Ce groupe pourrait formuler, en vue de leur examen par les ministres de l'éducation, des propositions et des recommandations sur les politiques qui pourraient aboutir à des conclusions du Conseil.

1.11. **Les enseignants jouent un rôle important d'«architectes de l'avenir»**. Ils doivent avoir une meilleure compréhension de l'Union européenne et la compétence d'enseigner l'Europe aux élèves de tout âge. Il existe un déficit d'information sur l'Union, de plus, certains enseignants ne sont pas expérimentés et ne se sentent pas suffisamment à l'aise pour étudier ce sujet en classe. Le CESE demande de mettre désormais l'accent sur la formation des enseignants à l'échelon tant de l'Union que de ses États membres et d'aider les enseignants à utiliser les matériels existants et à exploiter pleinement les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies numériques.

1.12. **Le CESE croit dans la vision** selon laquelle chaque jeune devrait disposer, à sa sortie du système scolaire, de connaissances élémentaires sur l'Union, l'idée étant d'assurer une **«instruction fondamentale au sujet de l'Union européenne»**. Le CESE est conscient que ce n'est certes pas une tâche aisée, mais aussi une chance, que de dispenser un enseignement aux quelque 72 millions d'élèves qui fréquentent l'enseignement primaire et secondaire de premier et deuxième degré dans l'Union, et qu'elle mérite toutefois de s'y atteler. La démarche proposée inclut la possibilité pour eux de visiter les institutions européennes. Les enseignants devraient eux aussi avoir cette possibilité, afin qu'ils puissent recueillir des expériences particulières, échanger avec les différentes organisations et institutions (telles que le CESE), et rentrer chez eux en ayant mieux compris l'Europe, son rôle et son organisation.

2. Une occasion à saisir — Une nouvelle initiative qui tombe à point nommé

2.1. Le CESE veut saisir l'occasion qui se présente en raison du renouvellement de la Commission et du Parlement européen et notamment de l'arrivée du nouveau commissaire chargé de la culture, de l'éducation, de la jeunesse et des sports, pour attirer tout particulièrement l'attention sur l'enseignement de l'Europe dans les écoles.

2.2. Dans des avis antérieurs, le CESE a souligné l'importance de l'éducation au sujet de l'histoire, des valeurs, de la démocratie européennes et des succès passés et de la place de l'Union comme un moyen d'accroître le sens que revêt cette dernière pour les citoyens. Le système éducatif formel exerce une forte influence sur la manière dont les jeunes citoyens perçoivent le monde et il est donc crucial de leur faire mieux comprendre l'Union.

2.3. Le présent avis s'inscrit dans la continuité de l'avis SOC/612 ⁽⁶⁾ et vise à soutenir, renforcer et intensifier son appel à l'action dans le domaine de l'éducation à l'Union européenne. Dans ce présent avis, le CESE veut accorder une plus grande importance à l'Europe et à l'éducation à l'Union européenne en général, et dans le cadre de «l'enseignement de l'Europe dans les écoles» en particulier.

⁽⁵⁾ Learning Europe at School, étude de la Commission européenne, 2013 (en anglais uniquement).

⁽⁶⁾ JO C 228 du 5.7.2019, p. 68.

2.4. Ce sont nos jeunes, qui se pressent aujourd'hui sur les bancs des écoles, qui façonneront et développeront demain l'avenir de l'Europe et de l'Union, sous l'influence de leur milieu, de leurs familles et de leurs amis. Il est donc important de les associer étroitement aux sujets concernant l'Union européenne, et de veiller à ce que les écoles leur fournissent des informations et abritent des débats critiques et constructifs sur les enjeux qui sont ceux de l'Union européenne.

2.5. Il y a parmi la population des États membres un déficit d'information au sujet de l'Union, de son fonctionnement et de son action, notamment en ce qui concerne le rôle des institutions européennes et l'incidence des politiques de l'Union sur la vie des citoyens européens. L'instruction des citoyens au sujet de l'Europe pourrait soit prendre la forme d'une matière ou d'un module spécifique, soit être intégrée à différentes disciplines, selon les modalités appropriées définies selon la libre appréciation des autorités éducatives nationales et des écoles, dans les divers niveaux d'enseignement.

2.6. La mission de l'école et des enseignants ainsi que la portée et la forme de l'instruction que ces derniers dispensent à leurs élèves au sujet de l'Union revêtent donc une importance croissante, en particulier face à la montée de l'euroscpticisme dans certains États membres.

2.7. La société a tendance à nourrir des aspirations croissantes à l'égard de l'éducation formelle à l'école. Cette dernière devrait avoir pour objectif, au moins aux niveaux primaire et secondaire, de doter les élèves des aptitudes et des compétences dont ils ont besoin pour formuler une pensée critique, apprendre à interpréter et analyser les informations et se forger leur propre avis, plutôt que de focaliser l'apprentissage sur les faits à retenir. Cet objectif inclut notamment la formation d'un avis éclairé au sujet de l'Union européenne. Les écoles ne peuvent pas tout faire; partant, une meilleure coordination entre les diverses structures d'éducation formelle, non formelle et informelle contribuerait à la réussite du projet européen. Force est aussi de reconnaître qu'au plus tôt les jeunes seront confrontés aux réalités européennes et acquerront une «envie d'Europe», plus ils se sentiront «européens».

2.8. Dans le même temps, cette situation suscite certaines attentes à l'endroit des enseignants, qui assument des responsabilités croissantes. Il est donc important de les soutenir davantage en mettant à leur disposition des outils pratiques d'enseignement de l'Union européenne, dont un vaste catalogue de supports prêts à l'emploi couvrant différents sujets, adaptés à plusieurs âges et disponibles dans toutes les langues de l'Union, en prenant en compte la situation spécifique des divers États membres.

3. La responsabilité de l'Union européenne et des États membres

3.1. Il ne fait aucun doute que la responsabilité de l'éducation et de la formation incombe en premier lieu aux États membres. Toutefois, en vertu de la complémentarité de son action, l'Union européenne pourrait y prendre une part plus importante en proposant des mesures et des activités spéciales visant à améliorer les connaissances générales à son sujet. Le CESE estime que l'heure est venue d'agir en ce sens.

3.2. En se fondant sur la déclaration de Paris signée par les dirigeants de l'Union européenne en mars 2015 ⁽⁷⁾, le CESE estime que la recommandation du Conseil de 2018 ⁽⁸⁾ a la valeur d'un mandat clair des États membres pour inscrire résolument l'enseignement et l'apprentissage sur «l'Europe» parmi les priorités de l'action publique. Il s'agit d'un nouveau point de départ pour promouvoir une dimension européenne de l'enseignement et soutenir comme il se doit les acteurs de l'éducation.

3.3. L'Union européenne s'est penchée très attentivement sur la question de l'éducation et de la formation ces dernières années, mais elle s'est récemment attachée aussi à celle de «l'enseignement de l'Europe à l'école».

3.3.1. De 2011 à 2013, la Commission a mis en œuvre l'initiative «Apprendre l'Union européenne à l'école» à la demande du Parlement européen. Celle-ci a été suivie de la résolution du Parlement de 2016 intitulée «Apprendre l'Union européenne à l'école» ⁽⁹⁾, dans laquelle cette institution soulignait l'importance de ce sujet et formulait à l'intention de l'Union et de ses États membres des recommandations concrètes qui méritent aujourd'hui encore d'être soutenues et qui devraient, de notre point de vue, servir de point de départ à de nouvelles initiatives. Le CESE prend acte des actions engagées par le Parlement européen et la Commission, auxquelles il apporte son soutien, et il espère vivement que sa propre initiative présentée ici imprimera un élan nouveau et puissant afin de tracer une voie nouvelle pour demain.

3.3.2. Le cadre européen relatif aux compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie ⁽¹⁰⁾ a été mis à jour en 2018 et définit les compétences dont chaque citoyen européen a besoin du point de vue de son épanouissement et son développement personnels, de l'emploi, de l'inclusion sociale et de la citoyenneté active. Le cadre révisé comporte une partie consacrée à la sensibilité et à l'expression culturelles. Ces compétences nécessitent de développer la connaissance des cultures et de leurs expressions locales, nationales, régionales, européennes et mondiales, y compris leurs langues, patrimoines, traditions et produits culturels, ainsi que de comprendre la manière dont ces formes d'expression peuvent s'influencer mutuellement et influencer les idées de chacun. Il serait possible de s'inspirer de cette réflexion pour mettre à jour les programmes scolaires ainsi que les programmes d'apprentissage non formel et informel en vue d'instruire les citoyens au sujet de l'Union.

⁽⁷⁾ Déclaration de Paris, 17 mars 2015.

⁽⁸⁾ Recommandation du Conseil (2018), ST/9010/2018/INIT.

⁽⁹⁾ Résolution du Parlement européen du 3 juillet 2016 [2015/2138 (INI)].

⁽¹⁰⁾ Recommandation du Conseil (2018/C 189/01).

3.3.3. Le programme Erasmus, qui a constitué une formidable réussite, devrait continuer d'être une occasion d'apprendre sur l'Union européenne. Depuis 32 ans, plus de 10 millions de personnes en ont bénéficié ⁽¹¹⁾. La proposition de la Commission relative au nouveau programme Erasmus pour la période 2021-2027 prévoit d'en doubler le budget par rapport à celui de ses prédécesseurs, le portant d'un peu moins de 15 milliards à 30 milliards d'euros, et elle envisage de fournir un soutien aux activités visant à enseigner et à expliquer l'Union européenne. L'occasion devrait se présenter là, par exemple, d'utiliser les actions Jean Monnet à l'appui non seulement de l'enseignement supérieur, mais aussi d'autres secteurs de l'éducation et de la formation.

3.3.4. Il existe d'autres programmes importants de l'Union européenne à l'intention des jeunes qui rencontrent un grand succès. L'initiative DiscoverEU ⁽¹²⁾ donne à ces derniers la possibilité de voyager gratuitement en train dans toute l'Europe pour en découvrir non seulement les paysages à couper le souffle et pour rencontrer des voyageurs partageant les mêmes valeurs, mais aussi pour gagner en indépendance et en confiance et découvrir leur identité européenne. Le corps européen de solidarité ⁽¹³⁾ est une autre initiative de l'Union européenne visant à donner aux jeunes des opportunités de bénévolat ou d'emploi, dans leur propre pays ou à l'étranger, au service de projets, et qui bénéficie aux collectivités ou aux personnes dans toute l'Europe.

3.4. Les États membres jouent un rôle central en matière d'éducation. Une étude de la Commission de 2013 ⁽¹⁴⁾ montre qu'il existe au sein des États membres une volonté politique manifeste d'améliorer ce type d'information, mais qu'il reste encore à cet égard un long chemin à parcourir. Cette étude relève les pratiques efficaces pour améliorer la compréhension de l'Union par les élèves et adresse des recommandations à la Commission européenne et aux divers partenaires concernés, en particulier les enseignants. Certains États membres ont intégré l'apprentissage consacré à l'Union dans leur programme scolaire et leurs programmes de formation des enseignants. Toutefois, peu d'éléments attestent que les enseignements dispensés au sujet de «l'Europe» soient conçus dans une optique progressive pour amener les élèves à une compréhension plus complexe en partant de connaissances élémentaires. En outre, le fonctionnement des institutions européennes et le processus décisionnel de l'Union, qui sont des éléments essentiels à la participation civique, constituent un thème assez négligé par rapport à d'autres notions plus élémentaires. L'étude importante mentionnée plus haut repose par ailleurs sur des données vieilles de plus de dix ans.

3.5. Certaines activités qui dépassent les exigences nationales en matière d'apprentissage de l'Europe existent dans tous les États membres. Des écoles, des ONG, des fondations ou des universités, qui travaillent avec des écoles et des enseignants, œuvrent dès à présent à s'efforcer d'améliorer la manière dont «l'Europe» est enseignée. Dans toute l'Union européenne, des organisations investissent le terrain avec expertise et détermination pour œuvrer dans ce domaine. Bon nombre de ces initiatives sont financées par l'Union, mais pas toutes. L'existence de ces activités met en évidence une demande et un besoin de soutenir davantage l'apprentissage de «l'Europe».

3.6. Il existe de nombreuses initiatives en cours en matière d'information, tout comme des programmes de la société civile, notamment des initiatives des partenaires sociaux, mais l'étude de la Commission de 2013 ⁽¹⁵⁾ montre qu'il serait possible de mieux structurer l'information et les programmes scolaires.

3.7. L'initiative «Votre Europe, votre avis!» ⁽¹⁶⁾ propre au CESE constitue également un exemple de bonne pratique dont il convient de faire état.

4. Propositions politiques et mesures destinées à encourager la mise en œuvre

4.1. L'Union européenne, et en particulier la nouvelle Commission et le nouveau commissaire chargé de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports, devraient se pencher sur les moyens d'imprimer une nouvelle dynamique, avec les États membres, pour promouvoir un grand débat approfondi sur le rôle de l'enseignement de l'Europe à l'école.

4.2. Une nouvelle étude sur la situation réelle dans les États membres en matière d'enseignement de l'Union dans les écoles devrait être mise en chantier afin de compléter et d'actualiser les activités existantes, de recueillir davantage de données et de mieux étayer les orientations stratégiques. Cette étude devrait constituer le point de départ de nouvelles initiatives en vue de recueillir des exemples, de comparer les différents modèles de bonnes pratiques, d'en faire l'examen et d'en présenter les résultats.

4.3. Outre cette nouvelle étude, la Commission devrait dresser l'inventaire de l'ensemble des supports et des ressources d'enseignement et d'apprentissage que les projets financés par l'Union les plus pertinents ont produits depuis 2010 dans des domaines liés à l'enseignement de l'Union à l'école (par exemple les projets financés dans le cadre des «actions Jean Monnet», en présentant pour chacun d'eux un descriptif succinct).

4.4. Le CESE réclame la création à l'échelon européen d'un «groupe de haut niveau — Enseigner l'Europe» composé d'experts issus des États membres afin de favoriser un surcroît de soutien politique au renforcement de l'éducation à l'Union européenne. Celui-ci pourrait étudier, sur une base volontaire, s'il existe des manières et des moyens communs d'enseigner aux citoyens les données et informations fondamentales au sujet de l'intégration européenne. En outre, il pourrait élaborer des recommandations aux fins des débats des ministres de l'éducation. Celles-ci pourraient donner lieu à des conclusions du Conseil.

⁽¹¹⁾ Commission, «Investir dans le capital humain», mai 2018.

⁽¹²⁾ https://europa.eu/youth/discovereu_fr

⁽¹³⁾ COM(2018) 440 final.

⁽¹⁴⁾ Learning Europe at School, étude de la Commission européenne, 2013 (en anglais uniquement).

⁽¹⁵⁾ Ibid.

⁽¹⁶⁾ CESE, «Votre Europe, votre avis!».

4.5. Une **Journée de l'Union européenne dans les écoles des États membres** devrait également être mise en place (sur la base du volontariat). Cette nouvelle initiative donnerait une occasion privilégiée de débattre des questions européennes dans les écoles partout en Europe, de manière approfondie, positive et dans une perspective d'avenir, ainsi que de déployer et d'utiliser les boîtes à outils.

4.6. Il y a lieu de se féliciter des initiatives et des programmes de la société civile dans le domaine de l'éducation à l'Europe, tout comme de ceux menés par les partenaires sociaux. Il convient de tous les associer étroitement à l'examen, à la mise en œuvre, à la préparation et/ou à la sélection d'échantillons de bonnes pratiques en vue d'organiser des débats thématiques dans les écoles, et enfin aux discussions concernant l'importance de l'Union et le rôle qui sera le sien à l'avenir ⁽¹⁷⁾. Il existe de nombreux programmes exemplaires en cours. Toutefois, ceux-ci pourraient avoir une incidence bien plus importante s'ils s'inséraient dans un programme d'action plus large d'activités et de programmes scolaires.

5. Développer une boîte à outils pour les écoles

5.1. De nombreuses ressources pour l'enseignement consacré à l'Union sont déjà disponibles à partir de multiples sources. Il existe une vaste quantité de supports et d'outils, notamment au niveau européen. Cependant, ces ressources ne sont pas toujours faciles à trouver, d'autant plus si l'on n'a pas connaissance de leur existence. La priorité ne devrait donc pas être de créer de nouveaux outils éducatifs. Il convient plutôt d'adapter, d'améliorer et de communiquer ceux qui existent déjà, tels que par exemple l'«espace Apprentissage». L'on pourrait à cet effet créer une plateforme en ligne unique regroupant les outils éducatifs puisés dans toutes ces différentes sources.

Les enseignants pourraient y sélectionner des supports en fonction du thème abordé et de l'âge de leurs élèves, selon le même principe que celui du site internet «Ce que l'Europe fait pour moi» ⁽¹⁸⁾ créé en prévision des élections au Parlement européen de 2019.

5.2. Outre les enseignants, les parents et d'autres adultes exercent eux aussi une influence significative sur la perception qu'ont les jeunes de l'Union européenne. Une boîte à outils pour l'enseignement consacré à l'Union dans l'éducation formelle devrait donc aller de pair avec des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour les adultes. À la lumière des problèmes de désinformation qui se posent actuellement, il conviendrait dans ce cadre d'orienter le public pour lui indiquer où il peut obtenir des informations fiables sur l'Union.

5.3. L'élaboration d'une boîte à outils est une responsabilité partagée, qui incombe en premier lieu aux États membres. Les thèmes relatifs aux questions européennes doivent être élaborés au premier chef au niveau européen, et ceux qui se rapportent aux États membres, au niveau national. En plus de leur dimension européenne, les livres, vidéos, CD ou applications incluront également un contenu national. Les modalités et la portée de l'utilisation faite du contenu éducatif doivent être déterminées par les États membres et relèvent de la responsabilité des enseignants et de leur école.

5.4. Il est crucial de faire un usage mieux adapté et plus soutenu des supports existants, et en particulier des portails déjà disponibles comme l'excellent «espace Apprentissage» de l'Union européenne ⁽¹⁹⁾, qui présente ses supports de manière remarquable.

Cet espace présente des thèmes prisés dans les écoles primaires et secondaires ainsi que des supports adaptés en fonction de l'âge, des tests de connaissances et bon nombre d'outils spécifiques qui vont des cahiers d'activités aux fiches d'information, en passant par des jeux, des recueils pédagogiques et des vidéos. Ces ressources sont destinées à des enfants de 9 à 15 ans. Les élèves peuvent y trouver des jeux, des concours et des cahiers d'activités qui les aident à découvrir l'Union européenne en s'amusant. Les enseignants peuvent aussi y trouver des sources où puiser des supports d'enseignement destinés à tous les âges, afin d'aider les élèves à découvrir l'Europe et son fonctionnement. Ils peuvent également s'en inspirer pour programmer leurs leçons et explorer des possibilités de travail en réseau avec d'autres écoles et enseignants de toute l'Union. Ce dont il est besoin, c'est de mieux communiquer les informations sur la manière d'utiliser ces ressources, en collaboration avec les États membres.

5.5. Il existe une vaste palette d'outils disponibles au niveau européen. Sa mise en pratique dépend de divers critères: le niveau d'enseignement, la thématique, le système éducatif et les spécificités nationales en matière de politique éducative. Néanmoins, le CESE recommande de développer un catalogue de base (une petite boîte à outils) qui s'attache uniquement à des thèmes, à l'intention de chaque école dans l'Union et de s'en servir pour fournir un nouvel effort soutenu de communication. Ce catalogue doit être mis à la disposition des écoles en collaboration avec le ministère de l'éducation dont elles dépendent et accompagné des offres spécifiques prévues par l'État membre concerné, ainsi qu'en coopération avec les institutions et les organisations engagées dans les affaires de l'Union, telles que les partenaires sociaux.

Ce catalogue devrait être disponible en ligne, sur les sites internet des écoles, ainsi que par le truchement des points de contact dans les régions et au niveau de l'Union, et devrait comprendre notamment:

— un fascicule facile à lire composé d'un livret, d'une brochure et d'une vidéo destinés aux enseignants et aux élèves ⁽²⁰⁾,

⁽¹⁷⁾ L'évolution future de la société civile dans l'Union Européenne d'ici 2030.

⁽¹⁸⁾ <https://what-europe-does-for-me.eu/fr>

⁽¹⁹⁾ Espace Apprentissage.

⁽²⁰⁾ Selon l'exemple de l'Autriche, où une petite et brève brochure, différente pour les enseignants et les élèves, reprend l'ensemble des liens européens et nationaux vers les sites internet et fournit de brèves observations sur différents thèmes.

- pour chaque pays, un film court ou un clip vidéo créé par des personnes originaires de l'État concerné,
- un choix de supports proposés au niveau européen pour l'enseignement de l'Union à l'école, qui devrait être spécifiquement orientés vers les différents niveaux d'enseignement (maternel, primaire, secondaire, supérieur), ainsi que les principaux portails en ligne, notamment l'«espace Apprentissage»,
- les supports des États membres, assortis d'exemples concrets de bonnes pratiques.

5.6. L'ambition devrait être que chaque élève et chaque étudiant dispose, à sa sortie du système scolaire, de connaissances élémentaires sur l'Union, l'idée étant d'assurer une «instruction de base au sujet de l'Union européenne». Le CESE est conscient que ce n'est pas une tâche aisée que de s'adresser et de dispenser un enseignement aux quelque 72 millions d'élèves qui fréquentent les écoles primaires et secondaires de premier et deuxième degré dans l'Union. La démarche proposée inclut la possibilité pour les étudiants et les élèves de visiter les institutions européennes et d'acquérir une vue d'ensemble de l'Union européenne et de son histoire (Maison de l'histoire européenne). Les enseignants devraient eux aussi avoir la possibilité de nouer d'étroits contacts avec les institutions de l'Union, afin qu'ils puissent y recueillir des expériences particulières, échanger avec les différentes organisations et institutions (telles que le CESE), et rentrer chez eux en ayant mieux compris l'Europe, son rôle, ses valeurs et son organisation.

5.7. Il convient de favoriser cette «connaissance élémentaire» de l'Union européenne à l'aide d'une boîte à outils adaptée aux différents niveaux, par exemple:

- À l'école primaire, les élèves devraient découvrir les cultures et les traditions d'autres pays de l'Union, par exemple leur langue, leur cuisine, leur musique, leurs fêtes, leur géographie, leurs vêtements traditionnels et leurs danses folkloriques.
- Au niveau secondaire, les élèves devraient être confrontés à des données plus «scientifiques» sur l'Union et commencer à développer un sens de la responsabilité civique. La boîte à outils devrait notamment couvrir des thèmes tels que les grandes réalisations de l'Union (comme sa contribution à la paix), ses institutions, la politique européenne, les élections européennes, la connaissance élémentaire des médias et la lecture critique des actualités, ou encore la citoyenneté active.
- Dans l'enseignement supérieur, la boîte à outils devrait fournir des informations plus approfondies, par exemple sur les politiques de l'Union, les structures politiques, l'économie, le marché du travail, les questions de politique sociale, la mobilité, les droits et la concertation sociale. Elle pourrait aussi inclure des outils destinés à des catégories professionnelles spécifiques, comme les journalistes ou les responsables politiques locaux ou régionaux.

5.8. Le rôle important et crucial des enseignants

5.8.1. Les enseignants jouent un rôle de toute première importance et sont les architectes de l'avenir. Il est crucial de disposer d'un programme spécifique à destination des enseignants qui tienne compte de la situation et des besoins particuliers dans les États membres. À l'heure actuelle, de nombreux enseignants ont une connaissance insuffisante de l'Union et ne se sentent pas suffisamment à l'aise pour étudier ce sujet en classe.

5.8.2. Les enseignants doivent avoir une meilleure compréhension de ce qu'est l'Europe pour être à même d'enseigner ce sujet aux élèves dès leur plus jeune âge. L'un des objectifs de la formation des enseignants devrait être d'améliorer leur compréhension du processus institutionnel d'intégration et d'assurer leur aptitude à employer la nouvelle approche didactique pour exposer ce processus plus clairement dans leur classe. Ils devront aussi composer avec les nouveaux préceptes de l'éducation en matière de didactique.

5.8.3. Le CESE se félicite du lancement récent, sur le site Europa, de la plateforme «espace Apprentissage» ⁽²¹⁾ sous une forme modernisée et centralisée. Ciblant principalement les élèves des écoles primaires et secondaires, leurs enseignants et leurs parents, l'«espace Apprentissage» regroupe sur un site unique des activités ludiques, des jeux de questions et réponses ainsi que des supports d'apprentissage et d'enseignement mis au point par la Commission et les autres institutions et qui ont pour thème l'Union européenne et ses avantages pour les citoyens de l'Europe. **eTwinning**, le «jumelage électronique», est le plus grand réseau d'enseignants dans le monde. Plus de **680 000 enseignants** s'y sont inscrits, leur permettant de créer des projets communs, d'améliorer aussi bien leurs compétences que celles de leurs élèves. Ce réseau est essentiel pour bâtir un sentiment d'appartenance européenne. Il convient de mieux informer les enseignants sur cet outil.

5.8.4. Le CESE considère qu'il devrait être possible que certaines institutions soutenues financièrement par l'Union, en particulier l'Institut universitaire européen et le Collège d'Europe, dispensent une formation sur les questions européennes à tous les formateurs d'enseignants dans l'Union. De surcroît, les étudiants participant au programme Erasmus+ ⁽²²⁾ et les universitaires des projets Jean Monnet devraient jouer un rôle important en se faisant les ambassadeurs de l'Union européenne dans les écoles.

⁽²¹⁾ Espace Apprentissage.

⁽²²⁾ JO C 228 du 5.7.2019, p. 68.

5.8.5. Le CESE estime aussi qu'il est important que la Commission ait mis en place un groupe témoin d'enseignants, composé pour chacun des États membres d'un instituteur et d'un professeur du secondaire sélectionnés par les représentations de la Commission. Ce groupe fournit des conseils sur le contenu et le style des supports d'enseignement en cours d'élaboration par les services de la Commission. Cette initiative pourrait s'avérer très utile pour veiller à ce que l'offre corresponde aux tendances et aux besoins du moment.

5.8.6. Outre le fait d'«enseigner l'Europe» au sein du secteur éducatif, il importe que les informations soient accessibles aussi au grand public, par exemple dans les bibliothèques publiques ou dans d'autres lieux publics.

Bruxelles, le 17 juillet 2019.

Le président
du Comité économique et social européen
Luca JAHIER
